

La place de la traduction dans l'entreprise

Raymond Frenette

Volume 21, Number 1, mars 1976

La traduction et l'entreprise

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/002776ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/002776ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Frenette, R. (1976). La place de la traduction dans l'entreprise. *Meta*, 21(1), 12–15. <https://doi.org/10.7202/002776ar>

La place de la traduction dans l'entreprise

La place de la traduction dans l'entreprise... Oui bien sûr, mais il faudrait aussi parler de la place de la traduction au Québec, et de là à parler de la place du Québec au Canada, ou en Amérique, il n'y a qu'un pas. Je ne veux pas tenir un langage sibyllin ni « hexagonal », mais je crois qu'il est impossible de bien comprendre la place qu'occupe la traduction dans l'entreprise si l'on ne tient pas compte du contexte social, politique et économique particulier au Québec et au Québec-Canada-Amérique. Tiens, j'aimerais bien vous parler de la place qu'occupait la traduction dans l'entreprise au Québec d'avant 1960, vous comprendriez tout de suite... Je vous assure que ce serait court et net, et peut-être moins pénible et pour vous et pour moi. Oserais-je vous rapporter ce qu'on a répondu un jour, avant 1960, à un traducteur en chef d'une grande entreprise qui osait se plaindre de l'augmentation annuelle de \$60 qu'on venait de lui accorder ? Voilà : « Si vous n'êtes pas satisfait, vous n'avez qu'à donner votre démission, nous vous remplacerons facilement, presque tout le monde, dans cette province, parle le français ! » C'est un cas, me direz-vous, et vous avez raison, mais j'espère que vous n'attendez pas ici des chiffres et des statistiques. Autant vous avouer franchement tout de suite que je n'ai pas fait d'enquête, mais en dix ans, j'ai vu et entendu des choses qui valent bien mille enquêtes, soit en discutant avec des confrères d'autres entreprises, soit en participant à des rencontres, officielles ou officieuses, sans compter l'expérience vécue dans ma propre entreprise. Vous aurez tout de suite compris que ce que je dirai ici de bien sur la place de la traduction dans l'entreprise pourrait avoir été puisé dans mon entreprise, mais que ce que je dirai de moins bien aura toujours comme source une autre entreprise, bien sûr, comme il se doit... mais qu'importe, au fond, puisque je ne citerai les noms ni des entreprises, ni des gens que j'y ai connus, bref toute ressemblance avec des entreprises ou des gens que vous connaissez, etc. (air connu). Ceci dit, je veux bien que l'on retienne contre moi tout ce que j'écrirai... puisque je n'ai pas le choix.

À la base, la place qu'occupe la traduction dans l'entreprise est directement reliée aux *besoins de traduction* dans l'entreprise, et, en corollaire, à la possibilité de *trouver de bons traducteurs*. Une lapalissade, évidemment, mais elle est de taille, et si on perd de vue cette « évidence », tout le reste devient pure conjecture.

La raison pour laquelle j'ai parlé au début de contexte social et politique, c'est que la première partie de ma lapalissade (*besoins de traduction*) est reliée à des choses aussi lointaines que celles-ci :

- La « révolution tranquille » (Québec)
- Percée du mouvement indépendantiste (Québec)
- Commission Laurendeau-Dunton (Ottawa)
- Commission Gendron (Québec)
- « French Power » (Ottawa)
- Loi sur *les* langues officielles (Ottawa)
- Loi sur *la* langue officielle (Québec)

Quant à la deuxième partie de ma lapalissade (recherche de *bons traducteurs*), elle explique l'ampleur et le succès des deux activités suivantes :

- enseignement de la traduction
- organisation de la profession (S.T.Q.)

Après cette mise au point que d'aucuns jugeront peut-être futile et verbeuse (c'est leur droit), il me semble tellement facile de dire maintenant que la traduction a une place dans l'entreprise, et je tenterai de la définir, de dire aussi qu'il *faut que la traduction occupe toute la place qui lui revient, sans fausse humilité* et surtout, ah ! oui surtout... *sans honte !* C'est une place mutante, si j'ose dire, ou serait-ce plutôt le traducteur qui est en mutation, mais je m'expliquerai plus loin. Enfin, *la traduction ne doit occuper que la place qui lui revient dans l'entreprise*, et là également je sais que vous me demanderez de m'expliquer, ce que je ferai de bonne grâce.

Il y a eu d'abord l'époque où la traduction regroupait, dans certaines entreprises, les seuls francophones de la boîte, ou à peu près. La traduction était habituellement englobée dans les services que l'on jugeait connexes et semblables, soit la dactylographie, la reprographie, etc. Quantité négligeable, sans prestige, peu ou mal connue, la traduction n'aurait peut-être jamais dépassé ce stade, sans les événements sociopolitiques énumérés plus haut. Les seuls aspects intéressants pour le traducteur de cette époque : a) il est roi et maître de ses travaux, personne ne peut contrôler son travail, car à peu près personne ne parle le français autour de lui. On lui laisse le soin de juger lui-même de la qualité de son travail ; b) les besoins de traduction ne sont pas encore trop nombreux et il est relativement facile de suffire à la tâche.

Puis, déferlent les premières vagues et parmi celles-ci « le français, langue de travail ». La traduction devient alors une bouée de secours, on se tourne vers elle comme si elle devait fournir la solution à tous les maux qui s'abattent alors sur l'entreprise. Il faut traduire en 24 heures des documents anglais presque séculaires, que l'on a secoués des tablettes. L'augmentation inouïe de la demande amène le besoin de structures : traducteurs, réviseurs, terminologues, directeur. Il faut également évaluer les besoins réels qui, soit dit en passant, sont toujours inférieurs aux demandes souvent farfelues de certains clients. On évalue la quantité, on cherche à établir des normes de production. Tous ces efforts de structuration et d'évaluation sont normaux et la traduction, sur ce point, subit le même traitement que les autres

services, mais c'est un besoin nouveau, pressant, et comme il faut faire vite, les erreurs et les tâtonnements sont nombreux. Certaines entreprises embauchent sans discernement trop de traducteurs, et surtout dans certains cas des gens qui n'ont pas la compétence nécessaire. D'autres exigent des traducteurs trop de volume au détriment de la qualité. Dans d'autres cas, on ne donne pas aux traducteurs les outils et les conditions de travail nécessaires. On ne sait pas de qui devrait relever le service de traduction : Relations publiques ? Personnel ? Secrétariat ? Services techniques ? Et d'ailleurs toutes ces possibilités se retrouvent encore aujourd'hui dans les entreprises. Quoi qu'il en soit, la grosse erreur, dans plusieurs cas, ce fut de persister à croire que la traduction constituait la panacée, mais devrais-je ajouter ici que certains traducteurs (à leur détriment d'ailleurs) n'ont rien fait pour décourager ce faux espoir... La traduction ne peut et ne saura jamais remplacer dans une entreprise des personnes maniant bien leur langue (quelle qu'elle soit), sachant prendre des décisions, ayant acquis les connaissances et les aptitudes propres à une profession ou à un métier. Si on veut que le français devienne la *langue de travail*, ne faut-il pas d'abord et avant tout embaucher beaucoup de *travailleurs* francophones et, peut-être, quelques traducteurs, mais pas le contraire ! Il ne s'agit pas pour le traducteur de remplacer l'avocat, l'économiste ou le comptable, mais plutôt de travailler en collaboration avec ces experts qui devraient pouvoir parler et écrire le français dans la mesure du possible. Il n'est d'ailleurs pas normal que la traduction de l'anglais au français se fasse sans le concours et l'appui des experts des différents domaines. Et, dans bien des cas, comme ces experts, même francophones, ont fait leurs études en anglais ou ont travaillé dans cette langue depuis plusieurs années, il est tout à fait normal qu'ils fassent appel aux traducteurs pour la traduction bien sûr, mais également dans le but de faire réviser un texte qu'ils auraient rédigé directement en français ou mieux encore, de rédiger avec l'aide du traducteur certains textes plus importants, comme des contrats, des attestations et autres documents à large diffusion ou dont l'importance requiert un soin particulier. Le service de traduction devient donc un centre de rayonnement du français dans l'entreprise, non seulement par la traduction mais par l'adaptation, la recherche terminologique et la diffusion de cette terminologie, la révision, et la rédaction parallèle. Je sais que dans certaines entreprises, déjà, on est passé aux actes à ce sujet et que les gens consultent spontanément le service de traduction soit en s'adressant à un traducteur, soit en consultant directement un ouvrage ou un dictionnaire de la bibliothèque du service. Et, fait nouveau, la traduction du français à l'anglais augmente, c'est bon signe ! Quelqu'un disait récemment, avec assez de justesse, que normalement, on devrait traduire pour les siens les choses qui ont été pensées et conçues par d'autres ou traduire pour d'autres, les choses qui ont été pensées et conçues par les siens, mais on ne devrait pas avoir à traduire chez soi les choses qui ont été pensées et conçues chez soi. Que les traducteurs ne s'inquiètent pas, il y aura toujours suffisamment de choses pensées et conçues en langue anglaise au Canada ou aux États-Unis pour nécessiter un certain nombre de traducteurs de l'anglais au français dans l'entreprise. Pour le reste, le rôle des traducteurs est de rendre à la langue française toute sa plénitude et sa pureté originale et dans tous les cas où c'est possible, de la débarrasser de son lourd affublement, sous l'influence de la langue anglaise ; ce faisant, il faut le dire, ils rendent un fier service et aux anglophones et aux francophones. Soyons francs,

il faut éviter à tout prix que l'entreprise ne devienne une entreprise de traducteurs, comme il faut éviter que les francophones du Québec ne deviennent un peuple de traducteurs, et le seul moyen, c'est d'établir une claire distinction entre un traducteur et un Québécois francophone, entre un traducteur et un président de compagnie, un avocat, un économiste et même (eh oui !) entre un traducteur et une secrétaire. Que les traducteurs et la traduction prennent dans l'entreprise la place qui leur revient, au même titre que le service du contentieux et d'autres services semblables dans l'entreprise. Ceci dit, rien n'empêche, au contraire, de regrouper autour du service de traduction la terminologie, les cours de langue, les cours de rédaction, et toutes les autres activités connexes. Quoi qu'il en soit, le service du personnel, où sont habituellement dispensés les cours de formation, a tout intérêt à travailler en étroite collaboration avec le service de traduction et la section de recherche terminologique. On voit tout de suite l'importance de donner un certain prestige au directeur du service de traduction, et de lui donner accès à un membre de la haute direction de l'entreprise, ne serait-ce que pour permettre l'implantation de la terminologie. Il ne saurait non plus être tenu à l'écart des décisions sur la politique linguistique de la compagnie. Il n'est pas possible pour la direction de prendre des décisions à ce sujet sans savoir d'abord d'où viennent les demandes de traduction, la nature de ces traductions, pour conclure que certains postes dans l'entreprise devraient peut-être être occupés par un francophone pour faciliter le fonctionnement de l'entreprise et même réduire les coûts. Que l'on donne ou non un contrôle efficace et une autorité réelle au directeur du service de traduction, il n'en devra pas moins jouer, bon gré mal gré, un rôle de coordonnateur pour toutes les fonctions nécessitant l'emploi du français écrit, sans quoi il se trouvera acculé à un travail en tour d'ivoire, surtout s'il améliore constamment la qualité des textes traduits ou rédigés dans son service, élargissant sans cesse l'écart entre la langue utilisée dans son service et celle utilisée ailleurs dans l'entreprise. Il est donc utopique de penser que le traducteur puisse être à la fois un économiste, un avocat, etc. Il n'est peut-être pas tout à fait juste non plus, de penser, comme je l'ai moi-même longtemps pensé, que le traducteur doive être un généraliste. Bien sûr, il lui faut se renseigner, lire beaucoup, acquérir une grande érudition, car il sera appelé à toucher sûrement plus d'un domaine, mais le traducteur est essentiellement un spécialiste, un spécialiste de la langue, française ou anglaise, très rarement des deux... Il importe donc de faire passer ce message que la traduction, comme le traducteur, a sa spécificité, qu'il est normal que l'on consulte le traducteur au sujet de la langue écrite, comme il est normal de consulter un médecin, ou un avocat. Et pourtant, c'est parce que nous sommes au Québec, un Québec situé en Amérique du Nord, que les traducteurs sont appelés à devenir des spécialistes du français, ce qui ne saurait sûrement pas être le cas en France. Aussi, je dirai, sans crainte de me tromper, que les traducteurs doivent travailler de toutes leurs forces à faire en sorte que la traduction disparaisse de l'entreprise et du Québec, à faire en sorte que l'on n'ait plus besoin d'avoir recours à leurs services. Ah ! mais attention, je peux certainement demander également aux avocats et aux médecins de faire en sorte que l'on n'ait plus besoin de leurs services. Nous nous comprenons, n'est-ce pas ? Je pense qu'il n'y a plus rien à ajouter.